

Le plan De Block pour sauver les francophones

MÉDECINE

Soulagement pour les 630 étudiants de septième médecine ? En tout cas, au terme de la rencontre organisée vendredi soir entre la ministre fédérale de la Santé Maggie De Block et les ministres communautaires de l'enseignement - Jean-Claude Marcourt et Hilde Crevits - la première a présenté une solution permettant de « sauver » les étudiants surnuméraires.

Pour mémoire, des quotas fédéraux fixent annuellement le nombre de jeunes diplômés en médecine qui ont accès à un numéro Inami (ce numéro qui leur permet d'exercer la médecine libérale), à charge des communautés d'organiser l'enseignement pour que le nombre de diplômés corresponde à peu près à ces quotas. Pour mémoire aussi, la Flandre a à peu près joué le jeu en instaurant un examen d'entrée (elle a des étudiants excédentaires mais cela reste raisonnable) tandis que la Fédération Wallonie-Bruxelles a, depuis plusieurs années, quasiment supprimé tout filtre à l'entrée des études. Résultat : des centaines d'étudiants surnuméraires chaque année. Aussi, alors qu'ils sont occupés à épuiser les réserves de numéros Inami disponibles, les doyens de facultés francophones ont estimé récemment n'être plus en mesure d'offrir un numéro qu'à un étudiant sur deux. Après des semaines de stress, les ministres semblent s'être accordés sur une solution en trois temps, selon un communiqué de Maggie de Block.

Cadastre complet

Un, les entités fédérées doivent instaurer un système effectif qui « garantit qu'à partir de 2015 le nombre d'étudiants qui entament la formation n'excède plus le nombre maximum d'étudiants qui pourront être diplômés. L'afflux excessif d'étudiants doit cesser ». Deux : les doyens francophones « délivreront de nouveau toutes les attestations de stage nécessaires aux étudiants de 7^e année, comme la réglementation les y autorise ». Néanmoins, « le surnombre d'étudiants, francophones et néerlandophones, qui ont été formés précédemment, devra être déduit du nombre d'étudiants qui seront formés au cours des prochaines années », c'est ce qu'on appelle le « lissage négatif ». Trois, Maggie De Block s'engage à faire aboutir rapidement le cadastre complet de l'offre médicale, celui qui doit permettre de vérifier si le nombre de médecins actifs correspond bien au nombre théorique et aux besoins.

Cette solution en trois temps est celle présentée par Maggie De Block. Le porte-parole de Jean-Claude Marcourt nous a confirmé sa volonté de « faire évoluer le système pour limiter l'afflux d'étudiants selon des modalités à définir avec les facultés de médecine si, en parallèle, Maggie De Block objectivise le cadastre, de manière à revoir le système opaque actuel de quotas, qui ne repose plus sur une réalité objective ». ■

ÉRIC BURGRAFF